

RESOLUTION No. AGN/41/RES/4

OBJET :

MESURES CONTRE LE TRAFIC ILLICITE  
DES STUPEFIANTS

CLASSEMENT DE CETTE RESOLUTION :

1 exemplaire dans le CLASSEMENT  
CHRONOLOGIQUE à l'année 1972

1 exemplaire dans le CLASSEMENT MATIERE

dans la rubrique: Drogues

à la sous-rubrique: Résolutions visant  
plusieurs genres de drogues à la fois  
et/ou ayant une portée générale en ce  
qui concerne la coopération internatio-  
nale en matière de lutte contre le  
trafic et l'abus des drogues

1 exemplaire dans le CLASSEMENT MATIERE

dans la rubrique: Sélection et formation  
des personnels de police - Entraide  
technique

1 exemplaire dans le CLASSEMENT MATIERE

dans la rubrique: Coopération avec les  
organisations internationales

à la sous-rubrique: Coopération avec  
les Nations Unies

TEXTE DE LA RESOLUTION

L'Assemblée Générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL, réunie en sa 41ème session à Francfort, du 19 au 26 septembre 1972,

CONSTATANT que les saisies de drogues ont lieu dans des régions plus étendues et augmentent en volume,

EMUE par l'augmentation de l'abus des drogues chez les jeunes,

DEMANDE INSTAMMENT à tous les pays:

1) de prendre toutes les mesures possibles pour déceler et détruire les cultures illicites et les laboratoires clandestins fabriquant des stupéfiants;

2) de prendre les dispositions nécessaires pour fournir aux fonctionnaires des services chargés de la répression une formation solide en matière de détection et d'investigation des délits portant sur les drogues;

3) en ce qui concerne le trafic illicite des stupéfiants d'encourager de meilleurs échanges d'informations entre les pays intéressés, par la voie de l'O.I.P.C.-INTERPOL;

4) d'exercer des contrôles stricts sur la production, la fabrication, le commerce et la vente des drogues, afin d'en restreindre l'usage aux besoins médicaux et scientifiques et d'empêcher qu'elles ne soient détournées vers des circuits illicites en vue d'un usage abusif;

APPRECIERAIT VIVEMENT que les Nations Unies publient les renseignements qu'elles ont réunis sur les dangers de l'abus des drogues, afin de dissiper l'ignorance et les préjugés en la matière.

-----